CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL





LE SYNDICALISTE MILITANT FO

N°129

CIRCULAIRE PLASTURGIE

Le 10 Septembre 2012

Salaires 2012 : Le compte n'y est pas

Après une première réunion de négociation Salaires stérile en Juin, la négociation Salaires pour 2012 s'est terminée lors de la CMP du 05 Septembre 2012.

Pour mémoire, l'accord du 28 Juin 2011 signé par la CFDT et la CFTC avait déjà posé les premières pierres d'une nouvelle conception de revalorisation de la grille des salaires minima de branche : la revalorisation « étalée ».

Le nouvel accord du 05 Septembre 2012 ne déroge pas à cette nouvelle politique avec une revalorisation en Octobre 2012 et une autre en Janvier 2013 (heureusement que sous la pression de FORCE OUVRIÈRE cette revalorisation ne s'est pas étalée jusqu'à Juillet 2013!).

Ce mode de revalorisation à crédit (il faudrait faire payer des frais à la Chambre Patronale!) permet aux patrons de la Plasturgie de gagner de l'argent en minimisant l'impact direct sur les salaires tout en faisant perdre de l'argent aux salariés, bouleversant la hiérarchie des NAO dans la Plasturgie.

En effet, en complément aux précédentes négociations, l'article 44 de la loi « Warsmann » impose l'ouverture d'une négociation de branche et professionnelle lorsque le salaire minimum de branche est inférieur au SMIC.

Ce qui concrètement laisse envisager une négociation dans la branche dès l'annonce du SMIC en Janvier et en Juillet, la grille de branche servant souvent de base pour les NAO dans les entreprises.

Alors pourquoi la Chambre Patronale continue de vouloir imposer les NAO en Juin (après avoir tenté en Septembre !) dans le nouvel accord ?

Est-ce la peur du blocage des négociations de branche par rapport aux salaires qui pousse la Fédération de la Plasturgie à décaler la NAO pour maintenir un climat plus serein en CMP? Cela prouverait que le fameux dialogue social dans la branche Plasturgie reste orageux alors que la Chambre Patronale et ses partenaires favoris se gargarisent du nombre d'accords signés dans la branche.

Alors que nous ne voulions pas descendre sous le seuil d'augmentation de 2% pour tous les coefficients suite à la revalorisation en Juillet du SMIC, la Chambre Patronale a une fois de plus fait barrage à une revendication « simple » en proposant une grille loin d'être aussi attirante qu'elle devrait l'être si vraiment elle souhaitait redynamiser son attractivité.

Rien de surprenant alors que la filière Plasturgie ne provoque plus l'engouement des salariés de TOUTES les catégories socioprofessionnelles.

Alors que le premier coefficient était supérieur de 12 Euros au SMIC, le voilà à nouveau rattrapé par ce dernier, ce qui représente une perte de 0.7%.

Alors que le SMIC a augmenté de 2%, la grille n'augmente que de 1.7% en deux fois : 0.7% en Octobre et 1% en Janvier.

Non seulement la revalorisation est insuffisante mais en plus elle s'étale sur plusieurs mois et, cerise sur le gâteau, la revalorisation la plus forte n'est pas celle effective en premier!

A cette augmentation de 1.7% pour 2012 effective au global en Janvier 2013 (cherchez l'erreur), la Fédération a procédé à un saupoudrage de pourcentages différents afin d'initier un rééquilibrage au niveau des écarts entre les coefficients, ce qui donne pour les coefficients suivants :

710: +2.1%

720: +2%

730: +1.9%

800: +2%

900:+2%

Les 10 autres coefficients devant se contenter de +1.7%.

Face à cette mascarade de négociation et la gravité de l'impact de l'accord proposé sur l'avenir de la négociation salariale dans la branche, la FÉDÉRATION DE LA CHIMIE FORCE OUVRIÈRE a décidé de faire valoir son droit d'opposition et laisse seuls la Fédération de la Plasturgie et ceux qui signeront l'accord face à leurs responsabilités.

Notre Fédération assumera les siennes.

GRILLES DES SALAIRES DE L'ACCORD DU 05 SEPTEMBRE 2012

minima mensuels au 01er Octobre 2012

minima mensuels au 01er Janvier 2013

Coefficient	Valeur mensuelle
700	1427
710	1436
720	1447
730	1505
740	1584
750	1689
800	1808
810	1954
820	2147
830	2295
900	2754
910	2895
920	3328
930	4328
940	5396

Coefficient	Valeur mensuelle
700	1434
710	1449
720	1466
730	1524
740	1600
750	1706
800	1831
810	1973
820	2168
830	2318
900	2790
910	2924
920	3361
930	4371
940	5449

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.